

IEV/BL

## **Concerne : Maisons de repos en Région wallonne**

### **1. Contexte**

Avec le vieillissement annoncé de la population belge, les besoins vont s'accroître en matière d'accueil des seniors. D'ici 2025, un Belge sur cinq aura plus de 65 ans (21% contre 17% en 2010), 1,2 million de personnes seront âgées de 80 ans (l'âge moyen d'entrée en maison de repos) et presque 3% de la population aura plus de 85 ans (6% en 2050).

Selon le [Centre fédéral d'expertise des soins de santé](#) (KCE), les 10 prochaines années doivent être considérées comme une période transitoire qui connaîtra une croissance modérée de la demande de soins résidentiels pour personnes âgées. Après 2025, les baby-boomers atteindront alors 80 ans et commencera alors une période marquée par une hausse beaucoup plus accentuée des besoins en soins de longue durée.

### **2. Situation wallonne**

La Wallonie compte aujourd'hui près de 600 maisons de repos, les normes ont été édictées en 1997 et améliorées en 2009 afin de garantir le bien-être et la sécurité des résidents.

L'actuelle législation prévoit une répartition équitable de l'offre sur l'ensemble du territoire wallon et un juste équilibre entre les secteurs public (29% minimum), associatif (21%) et privé (50%).

Selon les données les plus récentes du SPF Economie, la moyenne journalière des prix d'hébergement au sein des maisons de repos et des maisons de repos et de soins est de 36,03 euros pour le secteur public ; de 36,83 euros pour le secteur privé et de 39,65 euros pour le secteur associatif. Ce qui donne, pour la moyenne de la Wallonie 37,15 euros contre 42,19 euros pour la moyenne de l'entièreté du pays. Le coût d'une chambre dans le secteur privé peut atteindre 150 euros par jour, alors que 59% des femmes et 33% des hommes percevraient une pension inférieure à 1.000 euros.

### **3. Rapport du KCE**

Dans son [rapport 167](#) de novembre 2011, le KCE estimait qu'il faudrait, d'ici à 2025, faire face à un besoins de 45.000 nouveaux lits en Belgique ou de 24.000 si l'offre de soins à domicile augmentait de 50% au-delà du développement requis par le vieillissement.

Pour la Wallonie, cela signifie entre 6.000 et 10.000 nouveaux lits d'ici à 2025, soit entre 600 millions et 1,2 milliard pour les infrastructures et entre 153 et

256 millions pour les coûts de fonctionnement (soit entre 20 et 33% de l'enveloppe actuelle).

#### **4. Propos du ministre Prévot**

Maxime Prévot a indiqué vouloir changer le décret de 1997 qui plafonne le nombre de maisons de repos privées. En favorisant les partenariats avec le public.

Il estime qu'il faut revoir cette ventilation car, selon lui, on a d'un côté le secteur privé qui a de l'argent mais ne peut plus créer de places parce qu'il est plafonné, et les secteurs publics et associatifs qui pourraient créer des places mais sont désargentés avec comme conséquence que les dossiers de subventionnement s'entassent.

En clair, le ministre Prévot veut ouvrir la porte à plus de participation du privé mais sans favoriser une marchandisation des aînés. Mais il souhaite qu'on arrête de se braquer sur la segmentation des lits par secteur qui, selon lui, ne répond plus à une réalité de vécu quotidien. Il faut donc, pour lui, aller chercher l'argent là où il se trouve: dans l'épargne, les mutuelles et le secteur privé en tant que tel, selon des partenariats public-privé.

Selon Maxime Prévot, les normes d'accueil des maisons de repos sont également trop élevées et doivent être revues car aujourd'hui, elles favoriseraient les grosses structures privées internationales qui, seules, peuvent assumer les investissements nécessaires. Les structures de proximité, elles, sont vouées à disparaître si on n'assouplit pas un peu les règles. Mais le ministre souligne qu'un assouplissement des normes ne doit pas signifier diminution de la qualité du service.

Le ministre Prévot fixe aussi 4 balises :

- de la mixité sociale;
- de la mixité en termes de lourdeur des cas pris en charge ;
- de l'accessibilité financière ;
- des normes sur la qualité des prises en charge.

Maxime Prévot présentera d'ici la fin de l'année 2015 son projet de décret maison de repos. A ce stade, il ne fait qu'exprimer des idées.

#### **5. Rôle de la Commission**

On l'aura compris, Maxime Prévot n'a pas encore arrêté son modèle. Mais il faudra que le PS ait une réponse à toutes les questions posées ci-dessus le jour où il le déposera.

Il nous faut donc développer une position argumentée et pas seulement idéologique :

- aura-t-on les moyens financiers pour se priver du privé ?;
- sera-t-il possible d'augmenter l'offre de soins à domicile ?
- quelles sont les balises que nous voulons mettre ?;
- qu'entend-on par partenariat public/privé ?
- ...

